

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2515

10 octobre 2013

SOMMAIRE

| | | | |
|---|--------|---|--------|
| A Capital Bravo Holding S.à r.l. | 120675 | CGS Formation S.A. | 120679 |
| A.C.D.C. SA | 120675 | CGS Formation S.A. | 120680 |
| Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l. | 120675 | CGS Formation S.A. | 120680 |
| Antea | 120678 | Challenge S.à r.l. | 120679 |
| Ardennes Chauffage S.A. | 120678 | Chemtech | 120680 |
| A.T.B.B. S.à r.l. | 120676 | Cinven Manco S.à r.l. | 120683 |
| Avema S.à r.l. | 120677 | Cityhold Participations S.à r.l. | 120683 |
| ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l. | 120676 | Cityhold Propco 4 S.à r.l. | 120683 |
| Barret S.A. | 120677 | Cityhold Propco 5 S.à r.l. | 120684 |
| Batz S.A. | 120678 | Cityhold Propco 6 S.à r.l. | 120684 |
| Baudries S.à r.l. | 120687 | Coiffure Paulo Machado Sàrl | 120676 |
| BHG Luxembourg Sàrl | 120681 | Colby Capital II S.à r.l. | 120720 |
| BOC Frankfurt GP S.à r.l. | 120677 | Compass Rose S.A. | 120692 |
| Bodhi-1 S.à r.l. | 120677 | com'sept patrimonial | 120675 |
| BPMJ S.A. | 120682 | Couche-Tard Luxembourg | 120684 |
| BRE/Chestnut Holdco S.à r.l. | 120676 | gategroup Financial Services S.à r.l. | 120674 |
| BRE/CPE Holdco S.à r.l. | 120680 | iTaste | 120675 |
| BRE/CP Europe Holdings S.à r.l. | 120680 | Merlac | 120674 |
| BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l. | 120682 | Nicoletta International S.A. | 120674 |
| CapMan Mezzanine V Manager S.A. | 120681 | OXEA FINANCE & Cy S.C.A. | 120674 |
| CapMan Nordic Real Estate Manager S.A. | 120681 | Partimo S.A. | 120674 |
| CapMan Public Market Manager S.A. | 120683 | Reebou S.à r.l. | 120677 |
| Carson S.à r.l. | 120681 | Rick Holdings S.A. | 120676 |
| Castle Services S.à r.l. | 120682 | Robles Holdings S.à r.l. | 120693 |
| Castle Services S.à r.l. | 120682 | Sankaty European Investments, S.à r.l. | 120718 |
| CFL-Evasion S.A. | 120678 | Smartech Lux S.A. | 120707 |
| CFL-Evasion S.A. | 120679 | Triumvirate II S.à r.l. | 120710 |
| CFL-Evasion S.A. | 120679 | UNA S.C.A. | 120702 |
| | | Verdopalux S.à r.l. | 120720 |

Nicoletta International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 82.055.

Les comptes annuels au 12 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicoletta International S.A.

Référence de publication: 2013120744/10.

(130146716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Merlac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 106.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013120729/10.

(130146945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

OXEA FINANCE & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013120759/10.

(130147025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Partimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 94.308.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013120760/10.

(130146453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

gategroup Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.562.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.446.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations n°909 du 14 juin 2002.
Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATEGROUP FINANCIAL SERVICES S.à.R.L.

Signature

Référence de publication: 2013120990/14.

(130147765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

A.C.D.C. SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 113.933.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013120993/10.

(130147536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

A Capital Bravo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 170.406.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mai 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013120992/10.

(130147640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

iTaste, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 141.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013120991/11.

(130147068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

com'sept patrimonial, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 85.786.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013120988/9.

(130147650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Adenium Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 120.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 161.391.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013120996/14.

(130147250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

A.T.B.B. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 170.094.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013120995/9.
(130147610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

ÄVWL Japan Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 171.382.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 août 2013.
Référence de publication: 2013120986/10.
(130147272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Rick Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 24.836.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RICK HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2227 LUXEMBOURG, 23, Avenue de la Porte Neuve. Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Astrid BUGATTO

Le liquidateur

Référence de publication: 2013120985/15.
(130147054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

BRE/Chestnut Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 159.038.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013121056/9.
(130147067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Coiffure Paulo Machado Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 15, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Coiffure Paulo Machado SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121079/11.
(130147416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Reebou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 32, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 160.910.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Esch-sur-Alzette en date du 11 février 2013

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1 Transfert du siège social de la société de L-4031 Esch-sur-Alzette 46, rue Zénon Bernard à L-4081 Esch-sur-Alzette 32, rue Dicks.

Signature.

Référence de publication: 2013120984/12.

(130146730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Barret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.808.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121040/9.

(130147262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Bodhi-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.503.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26. Août 2013.

Référence de publication: 2013121037/10.

(130147240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Avema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 1, Um Eer.

R.C.S. Luxembourg B 44.314.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013121035/10.

(130147629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.643.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2013.

BOC Frankfurt GP S.à r.l.

Mr. Richard Crombie / Mr. Mark Doherty

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013121052/13.

(130147063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Antea, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 169.862.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 812 du 9 juillet 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Paul MEYERS
Notaire

Référence de publication: 2013121032/12.

(130146957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Ardennes Chauffage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9577 Wiltz, 41, route de Winseler.
R.C.S. Luxembourg B 92.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121034/10.

(130147236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Batz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 127.153.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 26 août 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Richard HAWEL, Administrateur, directeur de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Manuel HACK, Administrateur-Président, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 26 août 2013 a renouvelé le mandat du commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour BATZ S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2013121041/19.

(130147549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CFL-Evasion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 63.548.

“Par lettre du 1^{er} juin 2012, le Conseil d'administration a été informé par M. François JAEGER, administrateur, de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2012. Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale de cette démission”

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Les déclarants

Référence de publication: 2013121101/13.

(130147018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CFL-Evasion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.548.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 5 juin 2013

«L'assemblée Générale est informée par courrier du 29 mai 2013 de la démission avec effet immédiat de M. Jean-Marie FRANZISKUS en tant qu'administrateur auprès de CFL-EVASION S.A. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration de CFL-EVASION S.A. se compose dorénavant des administrateurs suivants: MM. Marc HOFFMANN, Alex KREMER, Marc WENGLER, Philippe SCHRANTZ et M. Henri WERDEL.

L'Assemblée Générale de la S.N. des CFL désignera en date du 10 juin 2013 le Réviseur Externe mandaté pour tout le Groupe CFL L'Assemblée Générale y marque son accord.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Les déclarants

Référence de publication: 2013121103/17.

(130147545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CGS Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 95.254.

En ma qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société de droit luxembourgeois CGS FORMATION S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2013.

R. TAÏR.

Référence de publication: 2013121104/10.

(130147255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CFL-Evasion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 9, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.548.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 6 juin 2012

«L'Assemblée Générale approuve la décision prise par le Conseil d'Administration du 4 juin 2012 de reconduire aux fonctions d'administrateurs de CFL Evasion S.A.: MM. Marc HOFFMANN, Alex KREMER, Marc WENGLER, Jean-Marie FRANZISKUS, Philippe SCHRANTZ et de nommer M. Henri WERDEL, demeurant professionnellement à 9, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de CFL Evasion S.A. avec effet au 6 juin 2012.

Leur mandat a une durée maximale de 6 ans et expire à l'Assemblée Générale ordinaire de 2018»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Les déclarants

Référence de publication: 2013121102/16.

(130147325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Challenge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 67, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 116.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHALLENGE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121108/11.

(130147362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CGS Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 95.254.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois CGS FORMATION S, A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2013.

D. TAÏR.

Référence de publication: 2013121105/10.

(130147255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CGS Formation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 95.254.

En ma qualité d'administrateur de la société de droit luxembourgeois CGS FORMATION S.A., je vous fais part de ma démission de la fonction que vous m'avez attribuée à compter de ce jour.

Esch-sur-Alzette, le 12 août 2013.

N. TAÏR.

Référence de publication: 2013121106/10.

(130147255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Chemtech, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 56.065.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 10 mai 2013 à Luxembourg.

L'assemblée a accepté la démission de Madame Laetitia MOREL de sa fonction d'administrateur de la Société.

L'assemblée a décidé de nommer comme administrateur Monsieur Georges MOROKOWSKI, expert-comptable, né le 4 février 1957 à Paris (France), demeurant à F-87200 Saint-Junien (France), 7 avenue Voltaire, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2013.

CHEMTECH S.A.

Référence de publication: 2013121109/16.

(130147727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

BRE/CP Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.983.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121057/9.

(130147335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

BRE/CPE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.458.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121058/9.

(130147336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

BHG Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, Op der Ahlkërrech.
R.C.S. Luxembourg B 121.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121050/9.

(130147075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 155.571.

Par résolutions signées en date du 15 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Ratification de la cooptation d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, approuvée par le Conseil d'administration en date du 1^{er} août 2012, et avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 15 avril 2013.

3. Nomination de Svetlana Panfilova, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 15 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121064/16.

(130147185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CapMan Nordic Real Estate Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 170.037.

Par résolutions signées en date du 15 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 15 avril 2013;

2. Nomination de Svetlana Panfilova, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 15 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121065/14.

(130147480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Carson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.791.

EXTRAIT

En date du 23 août 2013, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Marijus Krisciunas, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 27 août 2013.

- Monsieur Donatas Pusinskis, avec adresse professionnelle au Trimitu str. 6-20, Vilnius, Lituanie est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 27 août 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121068/15.

(130147532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Castle Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.622.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013121071/14.

(130147521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Castle Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.622.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013121069/14.

(130147257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.295.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121059/9.

(130147470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

BPMJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.009.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 18 juin 2013

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Robert MULLER. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2019.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2013.

Certifié sincère et conforme

BPMJ S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013121055/17.

(130147147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Cinven Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 163.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013121073/10.

(130147598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Cityhold Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 163.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013121074/14.

(130147107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Cityhold Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 169.574.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013121075/14.

(130147140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

CapMan Public Market Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.321.

Par résolutions signées en date du 15 avril 2013, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Ratification de la cooptation d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, approuvée par le Conseil d'administration en date du 1^{er} août 2012, et avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission d'Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet au 15 avril 2013.

3. Nomination de Svetlana Panfilova, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet au 15 avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121067/16.

(130147184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Cityhold Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013121076/14.

(130147142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Cityhold Propco 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 169.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2013.

Pour extrait conforme

Habiba Boughaba

Mandataire

Référence de publication: 2013121077/14.

(130147139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Couche-Tard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.517.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 168.586.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Couche-Tard Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly constituted and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of USD 6,517,000 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 168.586 (the "Company").

There appeared,

9121-2738 Québec Inc., a company duly constituted and validly existing under the laws of the Province of Québec, Canada, having its registered office at 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, registered with the Registraire des Entreprises du Québec under number 1161060372 (the "Sole Shareholder");

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 6,517,000 (six million five hundred and seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of USD 6,517,000 to USD 8,517,000 by way of the issuance of 2,000,000 new shares with a global share premium attached;
2. Subscription and payment of the new shares by way of a contribution in cash by the Sole Shareholder of the Company;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,000,000 (two million US Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 6,517,000 (six million five hundred and seventeen thousand US Dollars) to an amount of USD 8,517,000 (eight million five hundred and seventeen thousand US Dollars) by the issuance of 2,000,000 (two million) new shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 198,000,000 (one hundred ninety-eight million US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 197,800,000 (one hundred ninety-seven million eight hundred thousand US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the New Shares of the Company be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of amount of USD 200,000,000 (two hundred million US Dollars) (the "Contribution").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder declared to fully subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 2,000,000 (two million US Dollars), subject to the payment of a global share premium of an amount of USD 198,000,000 (one hundred ninety-eight million US Dollars) attached to the New Shares to be allocated to (i) a freely distributable item of the balance sheet as share premium up to an amount of USD 197,800,000 (one hundred ninety-seven million eight hundred thousand US Dollars) and (ii) to the legal reserve up to an amount of USD 200,000 (two hundred thousand US Dollars) the whole being fully paid up by way of the Contribution.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 8,517,000 (eight million five hundred and seventeen thousand US Dollars) divided into 8,517,000 (eight million five hundred and seventeen thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one US Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de juillet,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Couche-Tard Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 6.517.000 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.586 (la «Société»).

A comparu,

9121-2738 Québec Inc., une société dûment constituée et existant valablement selon les lois de la Province du Québec, Canada, ayant son siège social au 4204, boulevard Industriel, Laval, Québec, Canada, H7L 0E3, et immatriculée au Registre des Entreprises du Québec sous le numéro 1161060372 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 6.517.000 (six millions cinq cent dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé.

L'Associé Unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de 6.517.000 USD à 8.517.000 USD par l'émission de 2.000.000 nouvelles parts sociales, avec une prime globale d'émission attachée;
2. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par un apport en espèce par l'Associé Unique de la Société;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation; et
4. Divers

Après que l'ordre du jour a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 2.000.000 USD (deux millions US Dollars) pour le porter de son montant actuel de 6.517.000 USD (six millions cinq cent dix-sept mille US Dollars) à un montant de 8.517.000 USD (huit millions cinq cent dix-sept mille US Dollars) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant de 198.000.000 USD (cent quatre-vingt-dix-huit millions US Dollars) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 197.800.000 USD (cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent mille US Dollars) et

(ii) à la réserve légale pour un montant de 200.000 USD (deux cent mille US Dollars) (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que les Nouvelles Parts Sociales de la Société soient entièrement souscrites par l'Associé Unique par un apport en espèce d'un montant de 200.000.000 USD (deux cent millions US Dollars) (l'«Apport»).

Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique, par son mandataire, déclare souscrire entièrement à l'Augmentation de Capital à concurrence d'un montant de 2.000.000 USD (deux millions US Dollars), moyennant le paiement d'une prime globale d'émission d'un montant global de 198.000.000 USD (cent quatre-vingt-dix-huit millions US Dollars) à allouer à (i) une réserve distribuable du bilan à titre de prime d'émission pour un montant de 197.800.000 USD (cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent mille US Dollars) et (ii) à la réserve légale pour un montant de 200.000 USD (deux cent mille US Dollars), intégralement libéré par l'Apport.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet Apport a été donnée au notaire instrumentant par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précédent, il a été décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à 8.517.000 USD (huit millions cinq cent dix-sept mille US Dollars), divisé en 8.517.000 (huit millions cinq cent dix-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US Dollar) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de cette augmentation de capital est évalué à environ sept mille Euros (7.000.-Euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33591. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121088/149.

(130147009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Baudries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 179.703.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth of August.

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The Public Limited Company TALIA INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 171.604,

hereby represented by Ms. Sophie BATARDY, employee, residing professionally at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, by virtue of a proxy delivered to her on the 9th of August 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing company, represented as said before, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present articles of association.

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. The purpose of the company is the purchase and the sale of immovable properties as well as real estate management in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The purpose of the company is also the organization of events in the broadest sense, of conferences, meetings, travel, outsourcing of employees, collection and commercialisation of art, cars, antiquities and all other objects.

The purposes of the company are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever

securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow in any form whatever.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BAUDRIES S. à r.l..

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-), represented by one hundred (100) shares of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (€ 125.-) each, all attributed to the company TALIA INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 171.604.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Paying up of the Share capital

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (€ 12.500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2013.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Is appointed as manager of the company for an unlimited period:

The Public Limited Company TALIA INVESTMENTS S.A., having its registered office at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 171.604.

2.- The Company will be validly bound under all circumstances by the sole signature of the manager.

3.- The registered office is established at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorze août.

Par-devant Maître Henri BECK notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme TALIA INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171.604,

ici représentée par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 9 août 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la société comparante et le notaire restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts de la Société.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de tout bien immobilier ainsi que la gestion de ces biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a également pour objet l'organisation d'événements au sens large du terme, de conférences, de réunions, de voyages, la mise à disposition de personnel, la collection et la commercialisation des objets d'arts, voitures, antiquités et tout autre objet.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination BAUDRIES S. à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, toutes attribuées à la société TALIA INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171.604.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la société, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Libération du Capital social

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

1.- Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée:

La société anonyme TALIA INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 171.604.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 août 2013. Relation: ECH/2013/1558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121042/264.

(130147167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Compass Rose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 78.925.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un août.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPASS ROSE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 78 925, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 22 novembre 2000 publié au Mémorial C n°408 du 2 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Nicola DI GIOVANNI, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Allyson NOEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il résulte de cette liste de présence que 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

120693

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la société Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GOEBEL, DI GIOVANNI, NOEL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/08/2013. Relation: EAC/2013/1103. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121120/47.

(130147578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Robles Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.685.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Robles Illinois Co-Invest (Cayman) L.P., a Limited Partnership (société en commandite) incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership in the Cayman Islands,

here represented by Simon Martin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Robles Holdings Sarl" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledges, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Proof of ownership of shares are established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders may be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these Articles as well as any security rights granted on shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agent(s) by the Board or by any two (2) managers which includes an A manager and a B manager.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which is in Luxembourg. Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the Board may meet outside of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented including the vote of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) In case of duly justified, exceptional circumstances any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. Notwithstanding the preceding sentence, at least half of the attending board members must be physically present at the Board meeting.

(vii) The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the Board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers which includes an A manager and a B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders, which takes place in Luxembourg (the General Meeting). Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the General Meeting may take place outside of Luxembourg.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise

decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Robles Illinois Co-Invest (Cayman) L.P., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. Christopher Evison, Manager, born in South Africa, on May 27, 1966, with a current professional address of 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022;

- Mr. Thomas Brener, Manager, born in New York, United States of America, on December 29, 1969, with a current professional address of 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022.

2. The following person are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Ms. Cristina Lara Pinheiro, Manager, born in Luxembourg on August 10, 1984, with a current professional address of 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Harald Thul, Manager, born in Bonn-Beuel, Germany on March 13, 1972, with a current professional address of 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Robles Illinois Co-Invest (Cayman) L.P., une société en commandite constituée sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social sis à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Caïmans, enregistrée au registre des sociétés en commandite exonérées des îles Caïmans,

représentée par Simon Martin, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Robles Holdings Sari" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. La preuve de la propriété des parts sociales est rapportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats d'inscription au registre des associés seront émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux de ces membres ou par le gérant unique, le cas échéant, à la demande et à la charge de l'associé concerné.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant au moins les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible à la consultation par tout associé. Ce registre des associés contiendra en particulier le nom de chaque associé, sa résidence ou son siège enregistré ou principal, le nombre de parts détenues par chaque associé, tout transfert de parts sociales, la date de notification ou d'acceptation par la Société d'un tel transfert selon les dispositions de ces Statuts ainsi que toute sûreté consentie sur ces parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de ou des (l')associé(s).

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil ou par deux (2) gérants, en ce compris un gérant de classe A et un gérant de classe B, à un ou plusieurs agent(s) pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui est au Luxembourg. Seulement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le Conseil peut se réunir hors de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés incluant au moins le vote d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. Nonobstant la phrase précédente, au moins la moitié des membres du conseil de gérance participant à la réunion doivent être physiquement présent à la réunion du Conseil.

(vii) Le secrétaire, ou dans l'hypothèse où aucun secrétaire n'a été nommé, le président, rédigera des procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance, qui seront signés par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants en ce compris un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés qui ont lieu à Luxembourg (l'Assemblée Générale). Seulement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, l'Assemblée Générale peut avoir lieu hors de Luxembourg.

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique, comme convenant.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréée.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréée(s), dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment le ou les réviseur(s) d'entreprises agréée(s), s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréée(s) peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Robles Illinois Co-Invest (Cayman) L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christopher Evison, gérant, né le 27 mai 1966 en Afrique du Sud, avec une adresse professionnelle actuelle au 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022;

- M. Thomas Brener, gérant, né le 29 décembre 1969 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec une adresse professionnelle actuelle au 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Cristina Lara Pinheiro, gérante, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec une adresse professionnelle actuelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Harald Thul, gérant, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne, avec une adresse professionnelle actuelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. MARTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35105. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120802/500.

(130146611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

UNA S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 166.810.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of the month of August, at 15.15 CET.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of UNA S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies under number B 166.810, incorporated by deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 21 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. 859 on 2 April 2012.

The meeting was presided by Thierry Kaufmann, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer, Flora Siegert, juriste, residing professionally in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented and the number and class of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that one million (1,000,000) shares of class A out of a total of one million (1,000,000) shares of class A, one million (1,000,000) shares of class B out of a total of one million (1,000,000) shares of class B, one million (1,000,000) shares of class C out of a total of one million (1,000,000) shares of class C, one million (1,000,000) shares of class D out of a total of one million (1,000,000) shares of class D, one million (1,000,000) shares of class E out of a total of one million (1,000,000) shares of class E, one million (1,000,000) shares of class F out of a total of one million (1,000,000) shares of class F, one million (1,000,000) shares of class G out of a total of one million (1,000,000) shares of class G, one million (1,000,000) shares of class H out of a total of one million (1,000,000) shares of class H, one million (1,000,000) shares of class I out of a total of one million (1,000,000) shares of class I and one million (1,000,000)

shares of class J out of a total of one million (1,000,000) shares of class J are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of twenty thousand seven hundred and forty one US dollars and eighty cents (USD 20,741.80) by the issue of two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class A shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class B shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class C shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class D shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class E shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class F shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class G shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class H shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class I shares, and two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class J shares of a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each (the "New Shares"), for a total subscription price of twenty thousand seven hundred and forty one US dollars and eighty cents (USD 20,741.80) (the "Subscription Price"); waiver by the existing shareholders of their right to participate to the share capital increase; subscription of the New Shares by Kauz S.a r.l. and payment of the Subscription Price by way of incorporation of distributable reserves; allocation of the nominal value of the New Shares to the share capital account of the Company.

2. Acknowledgment of the accounting situation of the Company.

3. Reduction of the issued share capital of the Company by an amount of sixty-three thousand nine hundred and fifty-eight US dollars and ninety cents (USD 63,958.90) by the repurchase and cancellation of six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class A shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class B shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class C shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class D shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class E shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class F shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class G shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class H shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class I shares, and six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class J shares of a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each held by Kauz S.a r.l. (the "Cancelled Shares"), for a total repurchase price of six hundred eight hundred ninety-two thousand five hundred and ninety-eight US dollars and three cents (USD 606,892,598.03) (the "Repurchase Price"); waiver by the existing shareholders to participate to the share capital reduction; payment of the Repurchase Price to Kauz S.a r.l. in accordance with the provisions of Article 69 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, by way of assignment of a receivable held by the Company;

4. Amendment and restatement of Article 9.1 of the Articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted by unanimous decision:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of twenty thousand seven hundred and forty one US dollars and eighty cents (USD 20,741.80) so as to bring it from a current amount of one hundred thousand US dollars (USD 100,000.-) to an amount of one hundred twenty thousand seven hundred and forty one US dollars and eighty cents (USD 120,741.80) by the issue of two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class A shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class B shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class C shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class D shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class E shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class F shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class G shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class H shares, two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class I shares, and two hundred seven thousand four hundred and eighteen (207,418) Class J shares of a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each.

The meeting noted that all the existing shareholders except Kauz S.à r.l. waived their right to participate to the share capital increase.

The meeting approved the subscription of the New Shares by Kauz S.à r.l. and the payment of the subscription Price by way of incorporation of distributable reserves for an aggregate amount of twenty thousand seven hundred and forty one US dollars and eighty cents (USD 20,741.80).

The existence and amount of distributable reserves has been shown to the notary, who notices it, pursuant to a balance sheet of the Company established as at 14 August 2013.

The meeting resolved to allocate the amount of twenty thousand seven hundred and forty one US dollars and eighty cents (USD 20,741.80) to the share capital account of the Company.

Second resolution

The meeting acknowledged the accounting situation of the Company and in particular the existence of distributable reserves in the Company as at 14 August 2013 amounting to one billion three hundred and sixty-one million seven hundred and fifty thousand nine US dollars and twelve cents (USD 1,361,750,009.12).

Third resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of sixty-three thousand nine hundred and fifty-eight US dollars and ninety cents (USD 63,958.90) so as to bring it from an amount of one hundred twenty thousand seven hundred and forty one US dollars and eighty cents (USD 120,741.80) to an amount of fifty six thousand seven hundred and eighty two US dollars and ninety cents (USD 56,782.90) by the repurchase and cancellation of six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class A shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class B shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class C shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class D shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class E shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class F shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class G shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class H shares, six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class I shares, and six hundred and thirty-nine thousand five hundred eighty-nine (639,589) Class J shares of a par value of one US dollar cent (USD 0.01) each held by Kauz S.a r.l. (the "Cancelled Shares"), for a total repurchase price of six hundred six million eight hundred ninety-two thousand five hundred and ninety-eight US dollars and three cents (USD 606,892,598.03) (the "Repurchase Price").

The meeting noted that all the existing shareholders of the Company except Kauz S.a r.l. waived their right to participate to the share capital reduction.

The meeting resolved to pay the Repurchase Price by way of assignment of a receivable held by the Company and amounting to six hundred six million eight hundred ninety-two thousand five hundred and ninety-eight US dollars and three cents (USD 606,892,598.03) to Kauz S.à.r.l in accordance with the provisions of Article 69 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Fourth resolution

The meeting resolved to amend and restate Article 9.1 of the Articles of association of the Company as follows:

" Art. 9. Capital.

9.1 The issued and subscribed capital of the Partnership is fixed at fifty six thousand seven hundred and eighty two US dollars and ninety cents (USD 56,782.90), represented by five million six hundred seventy eight thousand two hundred and ninety (5,678,290) ordinary shares with a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each, divided into five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class A shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class A Shares and individually a Class A Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class B shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class B Shares and individually a Class B Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class C shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class C Shares and individually a Class C Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class D shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class D Shares and individually a Class D Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class E shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class E Shares and individually a Class E Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class F shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class F Shares and individually a Class F Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class G shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class G Shares and individually a Class G Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class H shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class H Shares and individually a Class H Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class I shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class I Shares and individually a Class I Share), five hundred sixty seven thousand eight hundred twenty nine (567,829) class J shares with a nominal value of one US dollar cent (USD 0.01) each (collectively, the Class J Shares and individually a Class J Share or as the case may be the Relevant Shares), all subscribed for and fully paid-up. For the purpose of these articles of association, the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, the Class J Shares together with any further share issued within a class, are collectively referred to as the "Redeemable Shares", and individually as "Redeemable Share"."

The items on the Agenda having been resolved upon, the meeting was closed at 15.30 CET.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at two thousand four hundred Euro (€ 2,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day aforementioned.
After reading this deed the bureau members signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de UNA S.C.A (la «Société»), une société en commandite par actions ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 166.810, constituée le 21 Décembre 2011 suivant acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 859 du 2 avril 2012.

L'assemblée a été présidée par Thierry Kaufmann, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a nommé comme secrétaire et scrutateur Flora Siegert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés ainsi que le nombre et la catégorie d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec ce document auprès des autorités de l'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence qu'un million (1.000.000) d'actions de classe A sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe A, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe B sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe B, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe C sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe C, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe D sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe D, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe E sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe E, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe F sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe F, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe G sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe G, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe H sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe H, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe I sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe I, qu'un million (1.000.000) d'actions de classe J sur un total d'un million (1.000.000) d'actions de classe J, sont représentées à la présente assemblée, permettant ainsi à la présente assemblée d'être régulièrement constituée, de réunir le quorum requis et de pouvoir statuer valablement sur les points portés à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la société d'un montant de vingt mille sept cent quarante et un dollars américains et quatre-vingts centimes (USD 20.741,80) par émission de deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe A, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe B, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe C, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe D, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe E, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe F, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe G, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe H, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe I, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe J, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (Les «Nouvelles Actions»), pour un prix de souscription total de vingt mille sept cent quarante et un dollars américains et quatre-vingts centimes (USD 20.741,80) (Le «Prix de Souscription»); renonciation par les actionnaires existants de leur droit de participer à l'augmentation de capital; souscription des Nouvelles Actions par Kauz S.à r.l. et paiement du prix d'achat par incorporation des réserves distribuables, allocation de la valeur nominale des Nouvelles Actions au compte du capital social de la Société

2. Reconnaissance de la situation comptable de la Société.

3. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de soixante-trois mille neuf cent cinquante-huit dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 63.958,90) par rachat et annulation de six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe A, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe B, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe C, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe D, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe E six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe F, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe G, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe H, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe I, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe J, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune détenue par Kauz S.à r.l. (les «Actions Annulées»), pour un prix de rachat total

de six cent six millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et trois centimes (USD 606.892.598,03) (le «Prix de Rachat»); renonciation par les actionnaires existants de leur droit de participer à la réduction de capital; paiement du Prix de Rachat à Kauz S.à r.l par affectation d'une créance détenue par la Société, conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

4. Modification et refonte de l'article 9.1 des Statuts.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis d'un montant de vingt mille sept cent quarante et un dollars américains et quatre-vingts centimes (USD 20.741,80) afin de le porter de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) à un montant de cent vingt mille sept cent quarante et un dollars américains et quatre-vingts centimes (USD 120.741,80) par l'émission de deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe A, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe B, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe C, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe D, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe E, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe F, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe G, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe H, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe I, deux cent sept mille quatre cent dix-huit (207.418) actions de classe J d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune.

L'Assemblée constate que tous les actionnaires existants, à l'exception de Kauz S.à r.l. ont renoncé à leur droit de participation à l'augmentation de capital.

L'assemblée approuve la souscription des Nouvelles Actions par Kauz S.à r.l et le paiement du Prix de Souscription par incorporation des réserves distribuables pour un montant de vingt mille sept cent quarante et un dollars américains et quatre-vingts centimes (USD 20.741,80).

L'existence et le montant des réserves distribuables a été montré au notaire, qui le constate, conformément au bilan de la Société tel qu'établi au 14 août 2013.

L'assemblée a décidé d'allouer le montant de vingt mille sept cent quarante et un dollars américains et quatre-vingts centimes (USD 20.741,80) au compte du capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée a reconnu la situation comptable de la Société et en particulier l'existence de réserves distribuables dans la Société au 14 août 2013 d'un montant d'un milliard trois cent soixante et un millions sept cent cinquante mille neuf dollars américains et douze centimes (USD 1.361.750.009,12).

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-trois mille neuf cent cinquante-huit dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 63.958,90) afin de le porter d'un montant de cent vingt mille sept cent quarante et un dollars américains et quatre-vingts centimes (USD 120.741,80) à un montant de cinquante-six mille sept cent quatre-vingt-deux dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 56.782,90) par rachat et annulation de six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe A, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe B, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe C, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe D, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe E, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe F, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe G, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe H, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe I, six cent trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-neuf (639.589) actions de classe J d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune détenue par Kauz S.à r.l («les Actions Annulées»), pour un prix de rachat total de six cent six millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et trois centimes (USD 606.892.598,03) (le «Prix de Rachat»).

L'Assemblée constate que tous les actionnaires existants, à l'exception de Kauz S.à r.l. ont renoncé à leur droit de participation à la réduction de capital.

L'assemblée a décidé de payer le Prix de Rachat par moyen d'allocation d'une créance détenue par la Société d'un montant de six cent six millions huit cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars américains et trois centimes (USD 606.892.598,03) à Kauz S.à r.l en accord avec les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de modifier et refondre l'article 9.1 des Statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« Art. 9. Capital.

9.1 Le capital social est fixé à cinquante-six mille sept cent quatre-vingt-deux dollars américains et quatre-vingt-dix centimes (USD 56.782,90) représenté par cinq millions six cent soixante-dix-huit mille deux cent quatre-vingt-dix

(5.678.290) actions ordinaires, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune, divisé en cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe A, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe A» et individuellement une «Action de Classe A»); cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe B, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe B» et individuellement une «Action de Classe B»), cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe C, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe C» et individuellement une «Action de Classe C»), cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe D, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe D» et individuellement une «Action de Classe D»), cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe E, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe E» et individuellement une «Action de Classe E»), cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe F, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe F» et individuellement une «Action de Classe F»), cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe G, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe G» et individuellement une «Action de Classe G»), cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe H, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe H» et individuellement une «Action de Classe H»), cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe I, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe I» et individuellement une «Action de Classe I»), cinq cent soixante-sept mille huit cent vingt-neuf (USD 567.829) actions de classe J, d'une valeur nominale d'un centime d'un dollar américain (USD 0,01) chacune (ci-après collectivement les «Actions de Classe J» et individuellement une «Action de Classe J» ou le cas échéant, les actions en cause). Dans le cadre de ces statuts, les Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D, Actions de Classe E, Actions de Classe F, Actions de Classe G, Actions de Classe H, Actions de Classe I et Actions de Classe J sont collectivement désignées comme les «Actions Rachetables» et individuellement comme une «Action Rachetable» avec chaque autre action de quelconque Classe, ci-après: les «Actions» ou individuellement une «Action»), toutes souscrites et entièrement libérées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.30 CET.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à deux mille quatre cents euros (2.400,- €).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties aux présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent acte, les membres du bureau et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Kaufmann, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2013. Relation: LAC/2013/38289. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120924/299.

(130146345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Smartech Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.675.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le onze juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Madame Martine MANDAR, directrice de sociétés, née le 27 Décembre 1949 à Kehl (Allemagne), résidant au 61, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg,

représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé en date du 1^{er} Juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SMARTECH LUX S.A.». («la Société»)

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. La Société a un capital social émis de trente-et-un mille euros (31.000,-EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont soit nominatives soit au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des actions pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative. Un registre des actions nominatives sera tenu au siège de la Société.

La Société pourra émettre des certificats nominatifs ou au porteur d'actions multiples.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée en cas d'actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration, et en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administrateur unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. En cas d'existence d'un conseil d'administration, il pourra choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autre moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Art. 8. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 9. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le second mardi de mai à 19 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve constitue moins de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise telle que modifiée sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, Madame Martine Mandar, prénommée, déclare souscrire trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (31.000.-EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est estimé à mille cent un euros (1.101,-EUR).

Décisions de l'actionnaire unique

La comparante, représentée comme dit ci-avant et représentant l'entière du capital social, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommée administrateur de la Société:

Madame Martine MANDAR, directrice de sociétés, née le 27 Décembre 1949 à Kehl (Allemagne), résidant au 61, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg,

Dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

3. Est nommé Commissaire aux comptes de la Société:

«Data Graphic S.A.», ayant son siège au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42 166).

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018.

- 4.- Le siège social de la Société est fixé au 128, Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. NUCERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32558. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013120859/160.

(130146249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Triumvirate II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.669.

— STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-ninth day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Aquamare Due LTD, a limited liability company organised and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at Spyrou Araouzou 165, LORDOS WATERFRONT BUILDING, 5th floor, Flat/Office 505, 3035, Limassol, Cyprus and registered with the department of registrar of companies in Nicosia, Cyprus, under number HE 319087, represented by the lawful and fully empowered Director, Messrs. FUAMARI DIRECTORS LIMITED, in person of Ms. Aleksandra Achmizova, herself here represented by Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The prenamed power of attorney given, signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a *société à responsabilité limitée* (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of Triumvirate II S.à r.l.

Art. 3. Object. The Company's object is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders only.

The shares can be transferred by living persons to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Single manager/ Board of managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of managers and to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of managers. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers. In his absence the members of the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of a majority of the managers present or represented at any such meeting.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The person(s) convening the meeting shall determine the agenda. Notice in writing, by telegram, by telefax or e-mail of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing, by telegram, by telefax or e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other; and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented at a meeting of the board of managers. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the managers present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given to the managers by the secretary to the board, if any, failing whom by any manager.

Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed by a circular document and be the result of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 16. Powers of the managers. The single manager or whether the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the law or by these articles of incorporation to the general meeting of the members fall within the competence of the single manager or the board of managers.

Art. 17. Representation of the Company - Delegation of Powers. Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company.

The single manager or the board of managers may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management to an executive or to one or several committees whether formed from among its own members or not, or to one or more managers or other agents who may act individually or jointly. The single manager or the board of managers shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The single manager or the board of managers may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

Art. 18. Representation of the Company in Legal Proceedings. In all legal proceedings, be it as plaintiff or as a defendant, the Company shall be represented by the single manager or its board of managers, who may delegate this function to its chairman or any other of its members.

Art. 19. Liability of the manager. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 20. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 21. Decisions. The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the shareholders and the power of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 22. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 23. Balance-sheet. Each year, on the thirty-first day of December, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of shareholders.

Art. 24. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent shall be allocated to the reserve required by the law. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed share capital.

The annual net profits shall be at the free disposal of the general meeting of the members.

Subject to the conditions determined by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers sets the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders of the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

The appearing party, Aquamare Due LTD, prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euro (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2013.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of the shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three.

2.- The following have been appointed as managers of the company:

- Mr. Nicolas MILLE, private employee, born at Antony (France), on the 8th February 1978, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

- Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24th April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

- Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1st of May 1971, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;

They have all the powers foreseen in articles 16 and 17 of the By-laws of the Company.

The managers are authorized to delegate the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any committee (the members of which need not be managers).

3.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Aquamare Due LTD, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit chypriote, ayant son siège social à Spyrou Araouzou 165, LORDOS WATERFRONT BUILDING, 5th floor, Flat/Office 505, 3035, Limassol, Chypre et enregistré au département du registre des sociétés à Nicosie, Chypre, sous le numéro HE 319087, représenté par le Directeur légitime et pleinement habilité, Messrs. FUAMARI DIRECTORS LIMITED, personnellement par Mme. Aleksandra Achmizova, elle-même ici représentée par M. Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de Triumvirate II S.à r.l.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout

ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. En cas d'un associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés seuls.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat.

Les gérants seront élus à la majorité des votes des associés présents ou représentés.

Tout gérant pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où le poste d'un gérant devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale par décision du conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un

gérant et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil de gérance. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En l'absence du président, les membres du conseil de gérance peuvent désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les gérants présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil de gérance par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout gérant.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 17. Représentation de la Société, Délégation de pouvoirs. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le gérant unique ou le conseil de gérance pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 18. Représentation de la Société en Justice. La Société est représentée dans toutes les instances de justice, tant en demandant qu'en défendant, par le conseil de gérance, qui peut déléguer cette fonction à son président ou à un autre de ses membres.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 20. Décisions de l'associé ou des associés.

20.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

20.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 21. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Bilan. Chaque année le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'assemblée générale des associés dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
- (b) ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
- (c) la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
- (d) le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 26. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

La société comparante, Aquamare Due LTD, prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
2. Ont été appelés aux fonctions de gérants:
 - Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né à Antony (France) le 8 février 1978, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;
 - Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;
 - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} Mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach;

Ils ont les pouvoirs prévus aux articles 16 et 17 des statuts de la Société.

Les gérants sont autorisés à déléguer leurs pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout membre du comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être gérants).

3. Le siège social de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlentbach

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2013. Relation GRE/2013/3170. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013120887/394.

(130146185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Sankaty European Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.505,12.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 119.056.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty first of July.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Sankaty European Holdings S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, registered with the Company Register of Luxembourg under number B 173.880 and with a share capital of EUR 18,000.-;

here represented by Lou Venturin, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Sankaty European Investments, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 20 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2042 dated 31 October 2006, with registered office at 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, with a corporate capital of EUR 16,800.- and registered with the Luxembourg Company Register under number B 119.056 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg), on 24 juin 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the currency of the share capital of the Company from Euro to British Pound pursuant to the exchange rate of one Euro (EUR 1.-) being equal to zero point eighty six three hundred forty pennies (GBP 0.86340), as set by the European Central Bank on 29 July 2013 and consequently to set the share capital of the Company at fourteen thousand five hundred five British Pounds and twelve pennies (GBP 14,505.12).

Second resolution

The sole shareholder resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from twenty-five euros (EUR 25.-) each to one penny (GBP 0.01) each, so as to set the share capital at fourteen thousand five hundred five British Pounds and twelve pennies (GBP 14,505.12) represented by one million four hundred fifty thousand five hundred twelve (1,450,512) shares with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the article 5 paragraph one of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at fourteen thousand five hundred five British Pounds and twelve pennies (GBP 14,505.12) divided into one million four hundred fifty thousand five hundred twelve (1,450,512) shares, with a nominal value of one penny (GBP 0.01) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un juillet,

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Sankaty European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son siège social à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) sous le numéro B 173.880, ayant un capital social de EUR 18.000,-;

représentée par Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement toutes les parts sociales émises par Sankaty European Investments, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résident à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2042 du 31 octobre 2006, ayant son siège social à 4, Rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg - Findel, ayant un capital social de EUR 16.800,- et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.056 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de modifier la devise du capital social de la Société de l'euro à la livre sterling selon le taux de change d'un euro (EUR 1,-) correspondant à zéro virgule quatre-vingt-six centimes et trois cent quarante millièmes (GBP 0,86340) tel que fixé par la Banque Centrale Européenne le 29 juillet 2013 et par conséquent de fixer le capital social de la Société à quatorze mille cinq cent cinq livres sterling et douze centimes (GBP 14.505,12).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un centime de livre sterling (GBP 0.01) chacune, afin de fixer le capital social de la Société à un montant de quatorze mille cinq cent cinq livres sterling et douze centimes (GBP 14.505,12) représenté par un million quatre cent cinquante mille cinq cent douze (1.450.512) parts sociales ayant une valeur nominale de ayant une valeur nominale d'un centime de livre sterling (GBP 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille cinq cent cinq livres sterling et douze centimes (GBP 14.505,12) divisé en un million quatre cent cinquante mille cinq cent douze (1.450.512) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de livre sterling (GBP 0,01) chacune."

Coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2013. Relation: LAC/2013/35988. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013120826/106.

(130146792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2013.

Colby Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.282.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 26 août 2013

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.

2. Monsieur Jérôme DEVILLET, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 21 mai 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Colby Capital II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121080/16.

(130147393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Verdobalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 168.254.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg, le 31 juillet 2013

Suite à la cession de parts sociales entre les soussignés:

Monsieur Raymond MEKARI, né le 01/01/1963, gérant de société, demeurant au 15, rue Fonds des Chevaux B-1301 BIERGES,

ci-après

"le cédant"

Et

Mme Nicole LEPOUDRE née le 19/02/1961, demeurant au 15, rue Fonds des Chevaux B-1301 BIERGES, ci-après

"la cessionnaire"

Répartition des parts après cession

La propriété des parts se répartit comme suit:

20 parts sociales Monsieur Raymond MEKARI

105 parts sociales Mme Nicole LEPOUDRE

125 parts sociales en tout

Associé et gérant

L'assemblée générale extraordinaire prend note:

L'adresse du Monsieur Raymond MEKARI, demeurant au 15, rue Fonds des Chevaux B-1301 BIERGES,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013119649/26.

(130145377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2013.